



Demande d'acompte trésorerie amande

Par Emmy971

Bonjour,

Je souhaite obtenir un renseignement que je n'arrive pas à clarifier.

Je vous explique ma situation : mon copain, âgé de 21 ans, a reçu le 30 janvier un e-mail de sa banque Revolut indiquant que ses fonds étaient bloqués par la trésorerie de Beauvais amendes, pour un montant de 4 434 €. Le 16 février, une demande de confiscation a été effectuée afin de prélever directement l'argent, et une somme de 730 € a déjà été prélevée. Nous avons donc envoyé un e-mail pour comprendre l'origine de cette situation, car nous n'avons aucune justification. Nous avons également demandé s'il était possible de mettre en place un échelonnement, étant donné qu'il nous est impossible de régler la totalité de la somme, et difficilement envisageable de subir des prélèvements mensuels aussi élevés.

Après deux semaines, nous avons reçu une réponse par e-mail (les appels téléphoniques étant restés sans réponse malgré de nombreuses tentatives). Il nous a été indiqué qu'un échelonnement était possible, à condition de fournir plusieurs documents : bulletins de salaire, justificatifs de revenus, RIB, formulaire de demande de délais de paiement, justificatif de domicile, ainsi qu'un acompte obligatoire de 50 €, à régler par chèque, virement ou carte bancaire lors du dépôt du dossier. Celui-ci doit être envoyé par courrier recommandé. Il s'agit d'amendes majorées, a priori, et le document mentionne une « demande de délais de paiement du 23/03/2026 », avec les coordonnées de la trésorerie (qui semblent correctes) ainsi que l'adresse de mon copain. Nous avons également reçu, en principe, un justificatif récapitulant toutes les amendes de mon copain liées à ses infractions dans les transports, sur une période donnée. Cependant, avec les nombreuses arnaques existantes et la possibilité de falsifier des documents, je préfère m'assurer qu'il s'agit bien de quelque chose de réel.

Cependant, face aux nombreuses arnaques actuelles, nous nous posons une question : est-il normal de demander un acompte de 50 € pour déposer un dossier de demande d'échelonnement ? Cela vous paraît-il habituel ou suspect ? Nous sommes d'autant plus inquiets que nous ne parvenons à joindre personne par téléphone, et que les réponses par e-mail sont très tardives. Nous avons un délai jusqu'au 23 avril 2026 pour envoyer les documents et l'éventuel acompte, mais nous préférierions avoir des certitudes avant de faire quoi que ce soit. Nous avons déjà tenté d'en parler à la police afin qu'ils puissent vérifier les informations avec nous et répondre à nos questions, mais sans succès : ils nous ont simplement renvoyés vers le contact indiqué sur le document. Nous avons également essayé de contacter un service de conseil juridique via la mairie, mais le seul rendez-vous proposé est dans un délai d'un mois.

Si quelqu'un a déjà vécu une situation similaire, ou si une personne travaillant dans le domaine juridique peut nous conseiller, nous vous en serions très reconnaissants.

Merci d'avance pour votre aide et bonne journée.

Par isernon

bonjour,

si le trésor public a déjà effectué une saisie administrative à tiers détenteur, c'est que votre copain a ignoré les relances du trésor public.

votre copain devait avoir connaissance de ses infractions commises dans les transports en commun et qu'il lui faudra les payer. IL doit savoir si c'est une arnaque ou des contraventions réelles

avis personnel, le paiement de 50 € permet de remettre à zéro le délai de prescription.

si le compte bancaire a été bloqué par le trésor public, je doute qu'il s'agisse d'arnaques.

salutations